

POUR UNE TYPOLOGIE DES SEQUENCES DE PROPOSITIONS

MAURICE HOUIS

La description des faits de langue soulève un certain nombre de difficultés quand elle parvient à ce qu'on appelle communément les propositions et les séquences de propositions. Il existe une terminologie traditionnelle selon laquelle on distingue une proposition principale et des propositions subordonnées, celles-ci étant différenciées en circonstancielles, complétives et relatives. Il n'est pas besoin de s'étendre sur le caractère arbitraire des notions que recouvre cette terminologie. Si elles sont valables pour quelques langues indo-européennes, elles s'avèrent très insuffisantes quand il s'agit de rendre compte de faits africains. Elles offrent en effet l'inconvénient d'identifier les faits sur la base, non pas de leur formalisation, même pas sur la base de leurs valeurs sémantiques, mais bien plutôt sur celle des valeurs qui apparaissent à travers la traduction dans une langue européenne.

Nous nous proposons de soumettre à votre réflexion une grille typologique telle que les séquences de propositions seraient identifiées et décrites selon certains critères objectifs. La grille ne permettra pas d'attribuer automatiquement, aux faits de séquences, une étiquette précise, mais plutôt de situer, pour une langue donnée, les faits les uns par rapport aux autres, en fonction de deux pôles extrêmes. Ceux-ci sont définis comme étant, d'une part, une juxtaposition pure et simple de propositions sans qu'il y ait entre elles la moindre dépendance, et, d'autre part, une séquence telle que l'une des proposition soit, vis à vis de l'autre, une expansion dûment marquée par un morphème explicite. Entre ces cas extrêmes se situent de multiples possibilités.

PRINCIPES

A ce niveau de la description, nous tenons pour acquise la définition de ce qu'est une proposition. Certes, cela pose des problèmes théoriques, mais nous ne les soulevons pas ici. Nous dirons qu'une proposition est un syntagme complexe comportant, nécessairement, un nexus nominal ou verbal, cad. un segment dont la formalisation est telle qu'il y a par là-même présence d'un énoncé, et, d'autre part, facultativement, des expansions de ce nexus. Un énoncé comporte donc autant de propositions qu'il y a de nexus.

L'analyse qui va suivre est basée sur le principe d'une complication linéaire et progressive de la phrase, et réalisée à partir d'une proposition initiale P_1 . A celle-ci s'ajoute P_2 . Une séquence contient au minimum deux propositions P_1 et P_2 . Nous verrons par la suite si l'ordre selon lequel sont distribuées P_1 et P_2 est pertinent, et aussi si l'on peut ajouter P_3 , P_4 , P_n .

1. Une première distinction est possible. Ou bien aucune des deux P ne contient de traits grammaticaux qui soient pertinents pour la séquence, dans quel cas celle-ci n'est qu'une somme de propositions juxtaposées; ou bien, au contraire, l'une des deux P , du fait conjointement de sa contiguïté avec l'autre P et de l'identité grammaticale de l'un des constituants syntaxiques, implique une certaine élaboration de la séquence. Une première opposition se définit comme celle des traits de non-élaboration/élaboration.

2. S'il y a élaboration, c'est qu'il y au niveau de P_2 un fait grammatical qui en est la

marque. Une seconde distinction devient possible. Elle s'opère en recherchant si la suppression de la proposition non marquée grammaticalement, cad. P₁, n'invalide pas ou invalide P₂. En d'autres termes, il s'agit de savoir si, en supprimant P₁, P₂ peut ou non fonctionner à elle seule comme énoncé, cad. comme proposition indépendante.

Donc, les séquences relevant du trait élaboration se subdivisent elles-mêmes en deux groupes selon que P₂, qui est marquée par le trait en question, est apte ou non à fonctionner isolément.

3. On indique par le signe // la dépendance de P₂. Nous opérons ici une troisième distinction. Le rapport entre P₂ et P₁ peut être soit un rapport de coordination ou homofonctionnel, soit un rapport de subordination ou hétérofonctionnel. On ne peut proposer un critère unique pour les faits concernés. Nous reviendrons sur ce point en conclusion.

4. Une dernière distinction est enfin possible portant sur les séquences dont les propositions sont en rapport hétérofonctionnel. Nous nous référons ici à des notions mises en évidence par André Martinet dans ses *ÉLÉMENTS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE* (Paris, 1960). La proposition grammaticalement marquée peut être assimilée à une expansion secondaire,¹ quand elle détermine l'un des constituants de P₁, ou à une expansion primaire, quand elle détermine non un constituant particulier de P₁ mais P₁ dans sa totalité. Dans le premier cas P₂ est assimilable à une proposition circonstancielle.

La démarche visant à classer les faits de séquences de propositions repose donc sur la prise en considération de deux données observables, d'une part l'absence ou la présence d'une marque, d'autre part l'identité paradigmatique de la marque.

Si la séquence est caractérisée par l'absence de toute marque grammaticale, c'est une construction asyndétique ou asyndète. Si la séquence est marquée comme telle, soit dans P₂, soit à la fois dans P₁ et dans P₂, il y a construction syndésique ou syndèse.

Toutefois l'absence de marque ne signifie pas qu'aucune relation de dépendance ne s'est établie de P₂ à P₁, et la présence d'une marque ne signifie pas non plus qu'il y a nécessairement une relation de dépendance de P₂ à P₁. Il importe donc de recouper l'asyndète et la syndèse par deux autres traits, non-dépendance ou dépendance, cad. parataxe ou hypotaxe, pour reprendre deux termes déjà employés dans la tradition grammaticale.

absence de de marque	<table style="border-collapse: collapse; width: 100%;"> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; padding: 2px 5px;">non-dépendance</td> <td style="padding: 2px 5px;">=</td> <td style="padding: 2px 5px;">asyndète</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">dépendance</td> <td style="padding: 2px 5px;"></td> <td style="padding: 2px 5px;"> </td> </tr> </table>	non-dépendance	=	asyndète	dépendance				<table style="border-collapse: collapse; width: 100%;"> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">paratactique</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; padding: 2px 5px;">hypotactique</td> </tr> </table>	paratactique	hypotactique
non-dépendance	=	asyndète									
dépendance											
paratactique											
hypotactique											
présence de marque	<table style="border-collapse: collapse; width: 100%;"> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; padding: 2px 5px;">non-dépendance</td> <td style="padding: 2px 5px;">=</td> <td style="padding: 2px 5px;">syndèse</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">dépendance</td> <td style="padding: 2px 5px;"></td> <td style="padding: 2px 5px;"> </td> </tr> </table>	non-dépendance	=	syndèse	dépendance				<table style="border-collapse: collapse; width: 100%;"> <tr> <td style="padding: 2px 5px;">paratactique</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; padding: 2px 5px;">hypotactique</td> </tr> </table>	paratactique	hypotactique
non-dépendance	=	syndèse									
dépendance											
paratactique											
hypotactique											

Le critère relatif à la présence ou à l'absence d'une marque est général. Par contre, on ne peut proposer un critère général pour la parataxe ou l'hypotaxe, il relève, pour chaque langue particulière, de l'identité paradigmatique des marques requises, morphèmes d'aspects verbeaux, particules de coordination, particules de subordination, pronoms spécifiques.

¹ Un constituant est en expansion primaire quand il est dans un rapport direct avec le nexus. Les expansions primaires les plus couramment attestées sont celles de l'objet et du circonstant. Un constituant est en expansion secondaire quand il est en rapport direct non pas avec le nexus, mais avec l'un des constituants non prédicatifs de l'énoncé; ainsi les termes complétant et qualifiant dans le cadre d'un syntagme nominal de détermination.

dépendance sémantique entre les deux, la proposition à forme en nu impliquant une antériorité ou une condition. Mais il est extrêmement important—et c'est le second point—de noter que la forme verbale en nu n'est nullement une forme dépendante. Il est en effet possible, et courant, d'énoncer une seule proposition comprenant cette forme: a nu sigáxi ní fá témùì 'il était parti (sigáxi) au moment (témùì) de mon arrivée', ou encore tálíê mu nu xúgbè sídè 'les gourdes ne sont pas (mu) encore (sídè) grosses'. Dans ces exemples, il s'agit successivement d'un procès révolu (action de partir) et d'un procès non encore parvenu à sa réalisation (état pour les gourdes de n'être pas encore à maturité); le trait commun aux deux exemples est, semble-t-il, celui de la non-actualité du procès.

Nous concluons que, malgré l'absence d'une marque propre à la séquence (asyndète), il y a néanmoins hypotaxe puisqu'il y a dépendance, mais il ne s'agit que d'une dépendance par contiguïté, puisque la suppression de la proposition ne contenant pas la forme en nu n'invalide pas, autant que les signes en présence le permettent sur le plan sémantique, la proposition contenant la forme en nu. Nous verrons plus loin, en maninka, qu'il existe au contraire un aspect dépendant, cad. que la proposition qui l'atteste ne saurait fonctionner seule.

Il en est de même, toujours en susu, avec l'aspect désidératif à morphème copule xa: fá bé / ní xa gùdó fàlá í bē litt. viens ici / moi que un secret dise toi à: viens ici que je te dise un secret. Là encore, il n'y a pas purement asyndète paratactique; il résulte de la contiguïté des deux propositions que la seconde, avec son aspect en xa, développe et détermine la première, précisant l'intention impliquée dans fá bé . . . "viens ici . . . (que)". Mais l'aspect en xa n'est nullement dépendant car il peut apparaître dans une proposition isolée avec la valeur d'un ordre atténué, d'une décision à prendre, d'un vœu, d'un souhait.

Dans un article de Mme Calame-Griaule (JAL, 2, 3, p. 268) nous lisons: 'La subordination n'est pas nécessairement marquée en dogon; elle peut ressortir logiquement de la simple juxtaposition des propositions'. 'Cette forme d'expression est courante quand le contexte est suffisamment clair; l'idée est souvent soulignée par un démonstratif rappelant la proposition jouant le rôle de complétive . . . ou par un substantif exprimant la valeur circonstancielle . . .'. Il nous semble que les faits présentés par l'auteur entrent dans le cadre de l'asyndète hypotactique s'il s'avère que la proposition sémantiquement dépendante peut fonctionner comme proposition indépendante. L'un des exemples donné par l'auteur est celui-ci: muy jimay / mu ve berū litt. à-moi il-a-été-malade/ je venir n'ai-pas: je n'ai pas pu venir parce que j'étais malade.

SYNDÈSE PARATACTIQUE

Nous abordons maintenant des faits que nous rangeons sous l'étiquette de la syndèse. Le critère en est la présence d'une marque — nous verrons qu'elle est catégoriellement variée — qui s'interprète spécifiquement comme marque de séquence. Nous avons une succession de propositions et cette succession est, à un endroit déterminé de l'énoncé, marquée. En énonçant ainsi le critère, nous restons trop général, car il importe de différencier ce cas de celui que nous venons de voir, où il existe néanmoins une dépendance, cad. une hypotaxe. Il ne s'agit donc pas de dire seulement que la syndèse est marquée, mais il faut ajouter ce critère précis: il y a syndèse quand la suppression de la proposition non marquée invalide par là-même la proposition marquée, cad., en d'autres termes, que cette dernière ne saurait en aucun cas fonctionner comme proposition isolée.

Il importe toutefois de rendre compte des faits qu'on considère généralement comme relevant de la coordination ou de la subordination.

Nous avons fait valoir dans la grille une distinction entre des rapports homofonctionnels et des rapports hétérofonctionnels. Il n'est pas aisé de trouver un critère unique pour asseoir cette distinction, car, ici, les faits sont extrêmement variés et nous sommes à un niveau sémantique très nuancé.

Il semble que le critère le plus fréquemment valable soit celui de l'identité des morphèmes qui interviennent. Nous verrons qu'ils n'appartiennent pas aux mêmes paradigmes. Les marques de coordination ont souvent un rôle démarcatif et sont, dans certains cas, des morphèmes à valeur d'emphase spécialisés dans la coordination; au contraire, les marques de subordination ont souvent une identité plus nette ou encore sont des morphèmes fonctionnels, pré- ou postpositions spécialisées dans la subordination.

Un autre critère est généralement rentable. La coordination s'accompagne d'une pluralité de propositions dont le nombre n'a de limite que dans le maintien de la distinctivité du message. Au contraire, la subordination s'accompagne d'une unicité de proposition, ou, alors, d'une pluralité limitée, comme sont d'ailleurs limités les circonstants eux-mêmes.

I. G. Manessy, dans la référence citée, fait état d'une construction paratactique qui implique la syndèse. Il note en effet que, lorsqu'un même nominal est sujet de plusieurs propositions, le nominal n'est pas répété et qu'on a alors une succession de verbes. Il est évident que la suppression de la proposition initiale invalide par là-même les suivantes puisque celles-ci ne contiennent plus de sujets.

II. Le phénomène signalé en bwamu se retrouve dans des langues kwa dans ce que les auteurs anglophones appellent 'serial verbal constructions'. Voici quelques exemples pris au fon d'après un manuscrit du RP Segurola.

é zé gbè / yì jí litt. il a-pris voix / est-parti en-haut: il a élevé la voix.

ye n̄s-su xó / yir̄s̄ akl̄n̄s̄ litt. ils avaient-l'habitude-de-lancer la-parole / appeler le-Seigneur: ils avaient l'habitude d'invoquer le Seigneur.

Dans ces exemples, non seulement le sujet n'est pas répété, mais la marque d'aspect verbal ne l'est pas non plus. Il y a bien syndèse car la séquence, de par ce dernier trait, est marquée comme telle et les segments verbaux qui suivent le segment initial ne sauraient fonctionner isolément. Il y a en outre parataxe. Nos documents ne sont pas assez étoffés pour en dégager le critère avec sûreté. A vrai dire celui-ci doit se dégager relativement aux autres possibilités de séquences. S'il existe, comme c'est vraisemblable, des séquences telles que P₂ ne puisse fonctionner seule et soit affectée d'un morphème spécifique de subordination, il s'agit alors de faits de syndèse hypotactique et d'un rapport hétérofonctionnel.

Il est à noter que le fon connaît une autre construction qui relève, comme les exemples précédents, de syndèse paratactique. Soit: z̄é ta / yì fí / bó kp̄ó nuk̄ó litt. prends la-tête / va en-haut / et regarde devant: lève la tête et regarde devant. La dernière proposition contient un morphème bó qui est essentiellement un coordinatif. Cette dernière construction est analytique par rapport à celle qui consiste à emboîter des verbes sans répétition du sujet et du morphème d'aspect.

Il faut ajouter que, dans les langues kwa où ce fait est signalé, les combinaisons verbales sont en grande nombre, des milliers en idoma selon R. G. Armstrong; néanmoins elles n'existent qu'autant qu'elles sont admises par l'usage et avec l'acception que leur confère l'usage. On pourrait parler d'une composition au niveau du prédicat verbal, étant entendu

qu'elle est plus souple et moins compacte qu'au niveau nominal. Cette interprétation se justifie, car les langues kwa sont des langues à morphologie restreinte et les procédés de la composition et de la dérivation y sont très productifs. De plus, il y a avantage à considérer les faits de composition comme des fixations lexicales de syntagme discursif. De même que les noms composés sont, en majorité, des syntagmes de détermination de structure lexicale, les formes composées verbales dont il est question ici seraient à rattacher au modèle de la construction dite syndèse paratactique.

III. En ngbaka, langue décrite par Mlle. Jacqueline Thomas (Mouton, Paris, 1963), nous trouvons également une construction emboîtée: le sujet du verbe de P₂ n'est pas répété et se trouve être une expansion de P₁. Soit l'exemple donné p. 263: 'é té s̄ bià / pa l̄ / 'é h̄ gbó le litt. il avec viande beaucoup / surpasse cela / il mange tout pas: il a tant de viande qu'il ne peut tout manger. s̄ "viande" appartient à la première proposition; il est aussi le sujet de pa de la seconde proposition. Il y a bien syndèse car la suppression de P₁ invalide P₂. Nous pensons pouvoir dire qu'il y a bien parataxe et que les cas proprement d'hypotaxe s'accompagnent d'un morphème spécifique de subordination.

IV. Le RP Vandame observe à propos du ngambay-mundu (MÉMOIRE I.F.A.N., no.69, Dakar, 1963) que la coordination de propositions est marquée par des morphèmes qui sont les mêmes que ceux qui joignent des nominaux coordonnés. Le fait mérite d'être signalé car il est beaucoup plus fréquent de trouver l'inverse, à savoir que la marque de coordination nominale n'est jamais utilisée pour la coordination de propositions.

Le ngambay pose un problème particulier. Il est des séquences de propositions, et dont le nombre de propositions est théoriquement illimité, qui sont marquées par des morphèmes qui se répètent à une place déterminée dans chaque proposition. s̄ áò t̄ / Dé t̄ / àò t̄ / Dè t̄ 'Sou alla et revint et alla et revint'. Il y a parataxe: succession illimitée des propositions, identité des morphèmes pouvant également coordonner des nominaux, autant de traits qu'on ne trouve pas dans les rapports hétérofonctionnels. Le fait que chaque proposition, comme dans l'exemple donné, soit marquée fait qu'on se rapproche d'une construction où il y a juxtaposition pure puisque l'on ne peut plus distinguer une proposition marquée d'une proposition non marquée. Les morphèmes ont ici avant tout un rôle démarcatif.

Le maninka et le bambara, langues très proches, connaissent une construction que nous interprétons comme un fait de parataxe bien qu'il y ait une syndèse très serrée. Soit l'exemple maninka warablé sólida / ka wá i s̄i s̄i badá / ka s̄i furá d̄ò i ma / ka i mákū 'le-singe-rouge se-leva-de-bon-matin / et partit s'installer au-fond (badá) d'un karité (s̄i) / et mit (d̄ò) les feuilles du karité sur (ma) lui / et se tut'. La syndèse est doublement marquée, d'une part par un morphème ka, d'autre part par l'emploi d'un aspect dépendant qui est formellement le radical verbal (wá, d̄ó, mákū). En outre cette construction n'est possible que si le sujet des verbes successifs est le même que celui de la proposition initiale. Le critère de la parataxe réside dans cette pluralité illimitée de proposition à morphème ka initial.² Un autre argument confirme notre interprétation: Mgr Molin dans sa grammaire bambara (Issy-les-Moulineaux, 1956, p. 117) signale un fait que nous n'avons pas observé nous-même, à savoir qu'on peut, après une énumération à morphème ka, joindre ani devant le dernier ka. Or ani, litt. "cela et", est précisément la marque requise pour la coordination de deux nominaux dans un syntagme nominal de coordination.

² Le songay présente un fait analogue, également avec un morphème ka. Cf. R. P. André Prost, MÉMOIRE I.F.A.N., no. 47, p. 131.

SYNDÈSE HYPOTACTIQUE (SECONDAIRE)

I. Soit l'énoncé bambara suivant: *ń fã ye sǒ mĩ sǎ / á ye ñǒ dí a ma* 'mon père (fã) a acheté (sǎ) le cheval (sǒ) lequel (mĩ) / nous (á) avons donné (dí) du mil (ñǒ) à (ma) lui: mon père a acheté le cheval auquel nous avons donné du mil'.

En bambara, en maninka, comme en susu, le 'pronom relatif' entre dans le paradigme des pronoms déterminatifs. Ce sont des pronoms car ils se substituent à des noms; ce sont des déterminatifs car ils peuvent entrer en syntagme avec des noms. Le relatif, ici *mĩ*, est donc fonctionnellement identique aux autres pronoms, mais il s'en distingue par le fait que la présence d'un relatif dans une proposition implique nécessairement la présence d'une autre proposition qui ne le contient pas.

Il y a donc évidemment syndèse, mais il y a aussi hypotaxe car la proposition marquée est unique. Son antériorité ou sa postériorité par rapport à la proposition non marquée n'est pas pertinente. Il s'agit en outre d'une proposition qui détermine l'un des constituants de la proposition non marquée. Ce rapport hétérofonctionnel est à mettre en parallèle avec une expansion secondaire déterminant un nominal. Le modèle en est le syntagme épithétique par lequel, en bambara comme en maninka, un nominal se trouve être déterminé par un nominal de nature adjectivale ou participiale.

II. Le ngbaka possède un morphème 'à qui semble spécifique. Soit l'exemple suivant tiré de la description de Melle. Thomas, p. 268:

'é *ńónónó bu sǎ té náa à'bo nu à'bo / 'à beè-káa sibè* litt. il marcha arrive sous corps arbre cet oiseau cet / lequel chante-encore chanson: il arriva sous l'arbre où l'oiseau chantait encore sa chanson.

Dans cet exemple le relatif est '... contigu au monème auquel se rapporte la proposition qu'il introduit, mais il peut en être séparé.' Dans ce dernier cas, il peut être éventuellement précédé d'un pronom personnel de rappel.

Est-ce que ce morphème 'à apparaît dans d'autres syntagmes et peut-on dès lors ramener les deux constructions à un même type? Il semble que oui. En effet, parmi les expansions nominales secondaires, il en est une que l'auteur appelle 'le syntagme nominal relatif'. Il est caractérisé par une séquence à deux termes, le déterminé et le déterminant, et par l'interposition d'un morphème qui n'est autre que le 'relatif' 'à que nous venons de rencontrer. De plus, le déterminant est toujours ce que l'auteur appelle un verbal:

nu 'à beè un oiseau qui chante: un oiseau chanteur

'é 'à *no* lui qui danse: lui, le danseur

sò 'à 'on 'bisì l'animal qui grimpe deux: les deux animaux grimpeurs

Nous ne voyons pas pourquoi l'auteur n'a pas, dans la graphie, accolé le morphème relatif au déterminant verbal. Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'on puisse considérer comme un même syntagme nominal de détermination ces exemples-ci et celui qui illustre la proposition relative: un syntagme tel que le déterminant est toujours assumé par un verbal marqué, en tant que déterminant, par un morphème 'à. La proposition dépendante, en rapport hypotactique avec la proposition non marquée, serait donc assimilable à une expansion secondaire.

Cette assimilation d'une proposition dépendante à un autre syntagme identifié en lexicologie rejoint le problème posé par Emile Benveniste (BULL. SOC. LING. PARIS, 53, I, 1957, p. 39): 'Dans diverses langues considérées séparément, chacune pour elle-même et dans son fonctionnement propre, l'analyse de la phrase relative montre une structure formelle agencée par une certaine fonction, qui n'est pas toujours visible. Le problème

est de déceler cette fonction. On peut y parvenir en observant que souvent la phrase relative a, dans le système linguistique considéré, les mêmes marques formelles qu'un autre syntagme, de dénomination toute différente, dont on ne penserait pas qu'il puisse lui être apparenté. Guidé par cette analogie formelle, l'interprétation de la phrase relative devient possible en termes de fonction'.

III. On retrouve en éwé, langue kwa du Togo décrite par D. Westermann, des faits analogues: une proposition dépendante reçoit des marques qui ne lui appartiennent pas en propre, mais qu'elle partage avec la détermination nominale. Westermann s'exprime ainsi (ouv. cité, p. 147): 'Relative clauses are generally introduced by the relative pronoun si (plural siwo) and if they precede the main clause end in lá'.

ame si vá etsɔ lá / mé-ga-le o litt. personne cette vint hier elle / (pas-lui)-encore-est-pas: la personne qui est venue hier n'est plus ici.

lákɛ si míe-kpɔ etsɔ lá . . . litt. panthère cette nous-avons-vu hier elle . . . : la panthère que nous avons vue hier . . .

lákɛ siwó míe-kpɔ etsɔ lá . . . les panthères que nous avons vues . . .

Il n'est pas juste de présenter si comme un pronom relatif, car, à la différence du pronom du maninka et du bambara, sa présence dans une proposition ne fait pas que celle-ci soit dépendante. C'est un pronom démonstratif³ de forme si ou sia, au pluriel siwó. Quant au morphème la, il implique une référence, puisqu'il entre en syntagme avec un nominal dont il a déjà été question, qui est connu, défini. Il est particulièrement fréquent, comme le remarque Westermann (p. 66) dans les 'reports, stories, fables . . . where the substantives are repeated'. Il est suffixé au nominal: atíla 'l'arbre (dont il a été question)'. Il se maintient quand le nominal prend la particule du pluriel -wo, mais sous la forme -a-: atíawo 'les arbres'. Il est suffixé à un déterminant épithétique: atí ñuilá 'le bel arbre', atí ñui sialá 'ce bel arbre'. C'est une particule adnominal car il se suffixe tout aussi bien à un pronom: ñíela me-kpɔ-è; il prend alors une valeur emphatique: '(c'est) moi (qui) ai vu lui'.

Nous considérons donc qu'il y a une hypotaxe assimilable à une expansion secondaire. Toutefois, on peut se demander si les faits de l'éwé ne pourraient pas se ranger dans le type de l'asyndète hypotactique. Le critère en est, rappelons-le, que la proposition dépendante peut, telle quelle, assumer un énoncé à une proposition. Il faudrait étudier en détail la description de Westermann pour s'assurer si cette condition est remplie. Il n'y aurait donc pas, à proprement parler, en éwé, de séquences à proposition relative, mais apparition d'une dépendance résultant de la contiguïté de deux propositions dont l'une contient des morphèmes relevant de la morphologie nominale, si et lá. Cette suggestion que nous inspire l'examen des faits éwé se trouve renforcée par la remarque de l'auteur (p. 149): 'Very often, especially in older forms of speech, we find two phrases standing next to each other in asyndeton, one of which would be expressed in English by a relative'.

SYNDÈSE HYPOTACTIQUE (PRIMAIRE)

Il est très fréquent de trouver dans les langues des séquences telles que l'une des propositions comprend une marque spécifique, l'autre proposition étant non marquée. Ces marques entrent dans une classe de morphèmes spécifiques et impliquent des valeurs telles

³ Notre interprétation est certes sujette à caution, car nous ne disposons pas, pour la rédaction de cet article, de la thèse du Dr. Gilbert Ansre sur la langue éwé.

que la localisation, le temps, la finalité, la cause, etc. Ces morphèmes n'ont rien à voir avec d'autres fonctions dans la langue. Ceci est en somme le cas le plus simple; il entraîne une construction qui soutient l'analogie avec ce qu'on entend couramment par propositions subordonnées circonstancielles.

Des cas plus complexes sont ceux où, à de telles marques, sont joints cumulativement d'autres morphèmes qui par eux-mêmes ne sont pas propres à la syndèse hypotactique. Nous allons voir également des cas où la syndèse est marquée par un morphème fonctionnel, ce qui justifie l'assimilation de la proposition marquée à une expansion primaire du type du circonstant. Enfin, un cas intéressant est celui où la syndèse repose sur un aspect verbal qui est en lui-même proprement dépendant.

I. Le ngambay-mundu (ouv. cité, p. 131) offre l'exemple suivant: m-gər / gə dɔ́-é da-é 'je sais / que sa tête lui fait mal'. L'auteur observe que gə n'est autre que le morphème fonctionnel gə apparaissant comme marque de circonstant dans: m-ao gə-uàl-á 'je vais en brousse'. Il n'a pas de valeur sémantique particulière; il marque seulement la dépendance de P₂ par rapport à P₁, comme, dans le dernier exemple, il marque la relation du circonstant au nexus.

L'exemple suivant atteste une construction identique, mais la proposition marquée l'est doublement, d'une part par lɔ́-gá, avec le morphème fonctionnel précédent, et, d'autre part, par un morphème dáà suivi de lé:

lɔ́-gá kág è-də lɔ́-k-ùn-pèr-tá dáà lé / sú gang dɔ́-bər litt. le-jour-où Panthère fut-partie au-lieu-où-l'on-prend-le-feu / Sou coupa la-tête-de-Phacochère: lorsque Panthère fut partie prendre du feu, Sou coupa la tête de Phacochère.

La syndèse est donc cumulativement marquée par le fonctionnel lɔ́-gá, par dáà qui est l'un des morphèmes utilisés en coordination (syndèse paratactique), enfin par lé qui est un morphème de détermination. On peut considérer que dáà renforce la dépendance des propositions et que lé connaît ici avant tout un emploi démarcatif.

Cet exemple est intéressant car il montre comment un morphème propre à la syndèse paratactique vient renforcer la dépendance impliquée dans une séquence de syndèse hypotactique primaire.

II. Le maninka offre un cas analogue, mais, cette fois, le renforcement vient du pronom relatif, donc d'une marque propre à la syndèse hypotactique secondaire:

ní náfolo tɛ mɔ́ mē bólo / a ye fɛ́la wòle ma / kó fántá: si une richesse n'est pas (tɛ) dans les mains (bólo) de quelqu'un (mɔ́) / il est dit (fɛ́la) de celui-ci (wòle) / que c'est (kó) un pauvre.

Le morphème ní répondant à la valeur de condition est un morphème spécifique de la subordination d'une proposition, et n'est rien d'autre dans la langue. Ce qui est notable dans cet exemple c'est l'intervention du relatif mē (— bambara mī) dont le rôle est de renforcer la relation de dépendance des deux propositions.

III. Dans l'article déjà cité de Mme Calame-Griaule, nous relevons (p. 268 sq.) pour le parler dogon décrit par l'auteur quatre morphèmes (-ga, -de, -le, -ye). Les trois premiers régissent des syntagmes qui sont soit des nominaux en fonction de circonstants, soit des propositions comportant un verbe conjugué, cad. caractérisé du point de vue de l'aspect. Seul -ye ne présente pas cette bivalence et ne se trouve attesté que dans une proposition. Soit un exemple où le verbe de la proposition marquée est au "futur": unu ma kodō-ga / yuu valasō litt. enfants mes je-nourrirai-pour / je-cultive du-mil: afin de nourrir mes enfants je cultive du mil.

L'exemple suivant montre que *ga* peut aussi fonctionner comme marque de circonstant : *ma ii / ñan-ga / von / oosam* litt. mon enfant / femme pour / à lui / j'ai donné: je lui donné ma fille pour femme.

L'auteur note que le morphème *ga* s'emploie avec des valeurs apparemment très différentes. A vrai dire, il n'y a peut-être pas lieu de lui chercher un sens; il peut, comme le morphème *gə* du ngambay, n'avoir d'autre valeur que celle d'une relation pure. Quoi qu'il en soit, il est évident que la proposition dépendante du premier exemple est affectée de la même marque que le circonstant du second. Si la proposition implique un verbe caractérisé dans son aspect, il faut toutefois noter qu'il ne semble pas possible, si nous interprétons correctement l'auteur, de voir figurer en proposition dépendante tous les aspects reconnus par la langue. L'auteur note en effet un emploi préférentiel pour une forme verbale nue, ou figée, ou pour un nom verbal, 'emploi plus conforme à la véritable nature de ces particules'. Cette observation soulève deux remarques. Si ce que nous prenons pour un verbe est en fait un nom verbal, celui-ci doit être traité comme un nom, purement et simplement, et nous avons alors affaire à un circonstant assumé par un nom et marqué par un morphème fonctionnel. De plus, s'il est attesté préférentiellement une forme verbale nue, il faudrait être assuré que cet aspect verbal peut apparaître aussi bien en proposition indépendante qu'en proposition dépendante. S'il n'apparaît qu'en proposition dépendante, il s'agit alors d'une syndèse doublement marquée, par un morphème *ga* d'une part, par un aspect verbal spécifique d'autre part.

IV. Il est important pour la compréhension des faits de faire ressortir, là où il est manifesté, le caractère dépendant des aspects verbaux. Ceci se présente très nettement en maninka et en bambara. Nous avons déjà rencontré un aspect dépendant en syndèse paratactique (radical à marque zéro) doublé d'un morphème *ka*. Le maninka connaît un autre aspect dépendant; il est marqué par la copule *ba*. Le bambara, dans les mêmes conditions, a le morphème *mana*.

í ba kónɔlaboribasi lákunū / í kónɔ di màaya 'quand (ou si) tu avales (*lákunū*) un purgatif / ton ventre (*kónɔ*) sera assoupli'.

Il est impossible qu'un énoncé à une seule proposition comporte un aspect à copule *ba*; la présence d'un tel aspect implique celle d'une seconde proposition, de même qu'en syndèse hypotactique secondaire, la présence du relatif *mī* ou *mē* implique aussi une seconde proposition. Un trait important pour affirmer qu'il y a hypotaxe est le fait que la proposition marquée est unique. La valeur impliquée par l'aspect en question est générale, c'est celle d'une condition ou d'une situation temporelle simultanées avec le procès impliqué dans la proposition non marquée.

CONCLUSION

Le lecteur aura compris, d'après les exemples divers qui ont été proposés, que notre grille typologique ne saurait s'appliquer mécaniquement et ne saurait permettre de classer dans l'absolu des faits de séquences qui ne s'éclairent que les uns par rapport aux autres. A vrai dire, la description doit reposer sur une double démarche, d'une part inventorier les types de séquences, d'autre part les identifier en les situant dans une hiérarchie relative valable pour la langue considérée.

Il s'agit avant tout de rendre compte d'un ensemble de faits complexes et nuancés. Il est évident que les notions de coordination et de subordination telles qu'elles apparaissent le plus souvent dans les descriptions et les manuels sont trop rigides.

Au niveau des critères, celui qui consiste à rechercher si telle proposition élaborée peut

ou non fonctionner comme proposition indépendante ne pose pas de difficultés: il s'agit de se demander si la suppression de la proposition posée initialement, soit P_1 , permet ou non à la proposition seconde de fonctionner comme énoncé, telle qu'elle est formalisée.

Il devient plus délicat de distinguer entre la syndèse paratactique (propositions homofonctionnelles) et la syndèse hypotactique (propositions hétérofonctionnelles). Plusieurs critères se sont proposés selon les cas.

1) Le plus clair est celui de la présence d'un aspect dépendant, ainsi qu'il est attesté en maninka et en bambara. Il est vraisemblable que ce fait existe dans d'autres langues sans qu'il ait été explicitement signalé.

2) Pluralité ou unicité de propositions. Il n'est pas toujours facile de trouver dans la documentation existante une application claire de ce critère, car il se réfère à des faits que les auteurs généralement ne précisent pas. Il ne vaut pas pour tous les faits qui sont à ranger en syndèse paratactique. On peut parler à coup sûr de pluralité théoriquement illimitée de propositions pour le maninka, le bambara et la ngambay-mundu. Il doit en être de même en fon avec le morphème coordinatif *bo*. Par contre, les faits relatifs à la composition au niveau du prédicat verbal tels qu'on les trouve dans des langues kwa ne semblent pas, sous réserve d'une plus ample information, admettre de pluralité, étant donné le caractère d'usage qui est conféré à ces syntagmes. Il faut alors se référer à l'identité de la marque.

3) On ne peut fonder la syndèse paratactique sur l'identité et la catégorie des marques que relativement à d'autres marques qui sont alors considérées comme spécifiques de la syndèse hypotactique. Nous n'avons pas pu respecter entièrement cette nécessité pour les langues dont nous n'avons pas une expérience directe. A titre de suggestions, voici les faits dégagés:

— morphèmes spécifiques de subordination. La proposition marquée par un tel morphème est une expansion primaire de la proposition non marquée. Le rapport des deux propositions est analogue à un rapport de circonstant à nexus. Il s'agit de syndèse primaire. Les marques identifiées comme des aspects essentiellement dépendants entrent dans ce type de syndèse.

— morphèmes marquant des syntagmes de complexité variable, soit des circonstants complétant un nexus dans le cadre d'une même proposition, soit un syntagme comportant un verbe conjugué, donc une proposition, laquelle détermine la proposition non marquée. Le rapport des deux propositions est cette fois homologue d'un rapport de circonstant à nexus, et la syndèse hypotactique primaire représente l'extension d'un procédé caractéristique des expansions nominales primaires. Nous l'avons vu en ngambay et en dogon.

— morphèmes marquant une proposition, mais tels que celle-ci détermine non plus la proposition non marquée, mais un constituant de celle-ci. Le maninka et le bambara présentent ce cas où le morphème en question est un pronom relatif. Le ngbaka semble bien manifester un cas d'homologie entre une telle séquence de propositions et un syntagme nominal de détermination tel qu'un nom en qualifie un autre. C'est proprement la syndèse hypotactique secondaire, également attestée en éwé.

— morphèmes marquant une proposition, et ayant la propriété de pouvoir être répétés, donc allant de pair avec une pluralité de proposition. Il y a syndèse paratactique, ainsi en ngambay et en maninka.

— il faut enfin signaler les faits d'emboîtement tels qu'ils nous sont apparus en bwamu, en ngbaka et en fon. Il s'agit là d'un type assez général et qui semble pouvoir se référer à la syndèse paratactique.

Il existe enfin des cas de cumul. Ainsi en ngambay, la syndèse hypotactique primaire à morphème fonctionnel peut être renforcée par un morphème impliquant purement une relation telle qu'elle apparaît en syndèse paratactique. De même le maninka: la syndèse hypotactique primaire est renforcée par le pronom relatif.

Ces faits sont importants à observer car ils montrent combien la présentation tranchée entre coordination et subordination ou entre plusieurs types de subordination n'est pas conforme à toute la souplesse que la langue met en jeu à ce niveau.

La langue écrite nous a familiarisé avec l'usage de périodes à l'intérieur desquelles jouent des relations de subordination. Le langage parlé nous introduit à des séquences beaucoup plus souples. Il apparaît que de nombreux faits s'éclaircissent à la lumière des structures syntagmatiques qui règlent les contrastes des constituants à l'intérieur d'une proposition. Quiconque a l'habitude de la phraséologie des langues africaines a remarqué combien le discours est démarqué et rythmé. Ce n'est que l'aspect impressif d'une réalité linguistique que nous avons tenté de dégager.